

*Loi organique de 1987*

Le crédit spécial d'impôt à l'investissement sur lequel le gouvernement avait fondé toute sa politique de développement régional au Cap-Breton n'existe plus. En somme, on a tout enlevé à une région où sévit l'un des taux de chômage le plus élevés au pays. Le gouvernement sait très bien que certaines statistiques sur le chômage sont inexactes parce que le système mis en place par le gouvernement ne permet pas de jauger les vrais problèmes de chômage. On n'a plus le droit de venir voir le conseiller au bureau de chômage; il faut se contenter de choisir une carte d'emploi sur un tableau. Il y a si longtemps que la population et en chômage au Cap-Breton qu'elle ne se donne même plus la peine d'aller au bureau de chômage. Si on considère également les problèmes d'une population beaucoup plus âgée que la moyenne on peut comprendre la vraie nature des problèmes économiques de cette région. Et ce projet de loi n'allégera en rien ces problèmes.

Le gouvernement déclare qu'il ne veut pas maintenir la Direction de développement industriel mis sur pied par une loi de ce Parlement en 1967. Il veut créer une société d'État distincte appelée la Société d'expansion du Cap-Breton. Elle est essentiellement la même chose que la Société du Cap-Breton, qui sera établie sous les auspices de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Le manque d'originalité de la nouvelle raison sociale vient du fait que l'ancienne société y sera fusionnée, sans que personne ne voit la différence. Il n'y aura plus alors qu'un seul bureau local de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Le président de la Société d'expansion du Cap-Breton, que le gouvernement entend créer, est M. McPhail qui a déclaré devant le comité du Sénat que la législation sur cette société n'était pas requise pour trouver du financement. Il est président de l'Agence et de la Société d'expansion du Cap-Breton, par suite de ses relations directes avec ladite Agence.

Nous avons donc essentiellement affaire à trois parties d'un même tout. Qu'il y ait trois ou 300 agences au Cap-Breton, si elles ont le même cadre et fonctionnent dans le même système cela ne fait qu'une seule agence. Il est complètement fallacieux de laisser entendre que le gouvernement remplace la Direction du développement industriel par une société d'État distincte. La population du Cap-Breton n'en retire absolument rien. Elle perdra la direction industrielle de la Société de développement du Cap-Breton, qui avait un budget de 11 millions de dollars par an dans une région qui connaît l'un des pire taux de chômage au pays.

En 1967, cette Chambre a décidé que la population de cette région avait besoin d'aide. Aujourd'hui, on y trouve encore moins d'emplois qu'alors. Ces emplois sont requis pour créer l'infrastructure économique permettant aux gens de subvenir aux besoins de leur famille. Le gouvernement retire non seulement les fonds, mais il enlève aussi à la Société de développement du Cap-Breton de décider comment ces fonds seront dépensés dans la région.

Je suis d'accord avec le leader adjoint du gouvernement à la Chambre pour dire qu'il est important que la population du Canada atlantique prenne ses propres décisions. Ce ne sera plus le cas à Cap-Breton si nous perdons la Société de développement du Cap-Breton. C'est une erreur que de mettre cette population dans ces draps-là.

Le gouvernement croit que s'il peut faire adopter ce projet de loi par le Parlement sans modification, ou sans avoir à le scinder, il pourra faire disparaître la direction de développement de la Société du Cap-Breton. Ce sera un dur coup pour le Cap-Breton.

Le gouvernement estime que les avantages globaux qui découleront de la création d'une Agence de promotion économique du Canada atlantique justifient l'inclusion d'une mesure qui lèsera les habitants du Cap-Breton. Le gouvernement croit que les habitants du reste de l'Atlantique ne se préoccupent pas du sort des habitants du Cap-Breton car leur cupidité sera plus grande que tout. Ce n'est pas vrai. Le gouvernement du Canada fait preuve de cynisme à l'égard des habitants du Canada atlantique. La perte de cette agence précieuse nuira grandement aux habitants du Cap-Breton.

Bien que nous appuyions la création de l'Agence de promotion économique du Canada, nous en constatons les lacunes et nous ne croyons pas qu'elle permettra de résoudre tous les problèmes. L'Agence a une vocation politique et pourrait devenir la plus grosse assiette au beurre de l'histoire du Canada atlantique.

Or, c'est la seule solution qui s'offre aux Canadiens de l'Atlantique puisque le gouvernement a décidé de ne rien faire d'autre. Il a accordé des fonds à diverses régions par l'intermédiaire de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, du Fond de diversification de l'économie de l'Ouest et du Programme des retombées pour le Nord en Ontario. C'est tout ce qu'il a l'intention de faire et refusera toute demande supplémentaire venant de ces régions. Quels que soient les besoins en matière de développement régional dans le Canada atlantique, je ne vois pas pourquoi les habitants du Cap-Breton devraient faire les frais de l'action clandestine et préjudiciable à laquelle compte se livrer le gouvernement. Je ne peux l'accepter.

La motion du gouvernement comporte des lacunes. Elle énonce que la Chambre juge qu'en scindant le projet de loi le Sénat a apporté des modifications aux objets, destinations, motifs, conditions, limitations et emplois des subsides et crédits exposés dans le projet de loi. Tout ce que le Sénat fait, c'est d'étudier plus à fond l'article qui porte sur la suppression de la division du développement industriel de la Société d'expansion du Cap-Breton. Il veut simplement étudier les conséquences de cette mesure pour le Cap-Breton.

J'aimerais également étudier quelles seraient les conséquences de cette mesure pour la Société d'expansion du Cap-Breton. J'espère que l'autre endroit le fera également et se rendra compte que la suppression de la division du développement industriel entraînera la privatisation de la société houillère. Je dirais que c'est ce que l'autre endroit déclare vouloir étudier. Il a renvoyé à la Chambre les dispositions qui ont trait à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique sans modification et sans aucun autre changement, pour les faire adopter par la Chambre. Si le gouvernement veut faire adopter les dispositions relatives à cette agence, il n'a aucune raison de ne pas étudier la question tout de suite. Mais le gouvernement veut utiliser le Canada atlantique pour obéir au souci électoral. C'est la seule raison pour laquelle nous ne réglons pas cette question et je pense que c'est de l'hypocrisie.